

**Intervention de Mme Catherine MORIN-DESAILLY**

*Présidente du groupe d'amitié France-Égypte*

**Colloque « Hydrodiplomatie »**

**Lundi 20 janvier 2020**

9h00-17h30

<b>Seul le prononcé fait foi</b>
----------------------------------

Messieurs les Ministres,

Messieurs les Ambassadeurs,

Monsieur le Président Fadi Comair,

Chers Collègues,

Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur et un plaisir que de participer à ce colloque consacré à l'hydrodiplomatie et organisé pour la cinquième fois au Sénat. Je remercie le Sénateur Olivier Cadic et le Président Fadi Comair de cette initiative qui s'inscrit dans une actualité très riche, tout particulièrement dans le bassin du Nil.

Les eaux de ce vaste fleuve et la question de leur répartition représentent un enjeu crucial, et même vital, pour les pays riverains. Pour rappel, ce bassin, le troisième plus grand du monde, est issu de la rencontre à Khartoum, au Soudan, du Nil Blanc, qui prend sa source au lac Victoria, et du Nil bleu, qui est

issu du lac Tana en Éthiopie et qui fournit une écrasante majorité de ses eaux (86%).

Le Nil représente bien un enjeu vital pour l'Égypte. Ainsi, la Constitution égyptienne de 2014 s'ouvre ainsi par ces mots : « *L'Égypte est le don du Nil aux Égyptiens* ». Le pays dépend du Nil pour son agriculture, pour l'alimentation en eau de sa population, concentrée autour des berges du fleuve ainsi que pour sa production d'électricité, fournie notamment par le barrage d'Assouan dont le niveau est l'objet d'une forte vigilance. L'Éthiopie, quant à elle, mise sur la construction du monumental barrage de la Renaissance pour pallier son important manque d'électricité et lutter ainsi contre la pauvreté. L'objectif est aussi d'exporter l'électricité hydraulique dans la région et au-delà, jusqu'en Espagne et en Turquie. Ce barrage, qui doit devenir le plus grand d'Afrique et devrait commencer à produire de l'électricité dès la fin de l'année, suscite les inquiétudes de l'Égypte s'agissant de ses propres besoins en eau, qui augmentent en même temps que la démographie croît (le pays gagne environ 2 millions d'habitants chaque année).

Afin de concilier ces intérêts divergents, les pays riverains du bassin du Nil se réfèrent à plusieurs accords, parfois contradictoires, ainsi qu'à l'Initiative du Bassin du Nil, dont la

création en 1999 représentait un premier pas vers une concertation approfondie de l'ensemble des États nilotiques.

Depuis que nous avons évoqué pour la première fois le cas du bassin du Nil, ici-même, durant la troisième édition de ce colloque, des progrès significatifs ont été réalisés et le dialogue entre les différentes parties n'a cessé de s'intensifier. L'Éthiopie, le Soudan et l'Égypte ont pu se rencontrer à de nombreuses reprises ces derniers mois, notamment à Addis-Abeba puis à Washington en janvier 2020. Le groupe d'amitié France-Égypte que je préside a suivi avec la plus grande attention ces récentes négociations. Malgré l'absence d'un accord définitif pourtant espéré le 15 janvier, les trois pays ont unanimement salué les progrès réalisés et la convergence des points de vue observés après les dernières tractations à Washington. Leurs échanges réguliers attestent de la volonté de trouver une solution diplomatique et prouvent qu'un dialogue soutenu entre les pays frontaliers du bassin représente la meilleure voie vers une paix hydrique.

Nous nous trouvons donc actuellement à un moment clef dans la gestion du bassin du Nil : nous avons l'espoir qu'un accord définitif soit atteint à la fin du mois de janvier, nouvelle date butoir décidée par les négociateurs.

Les modalités détaillées de cet accord restent à préciser. À cet égard, les débats de ce matin nous ont permis de mieux appréhender les éléments faisant encore obstacle à une parfaite coopération dans le bassin du Nil.

Parmi ceux-ci, le plus important à court terme est indéniablement la question du remplissage du barrage, portant à la fois sur sa date de mise en eau et sur sa durée. Un remplissage étalé sur une longue période pèserait sur la rentabilité du projet pour l'Éthiopie en retardant les bénéfices économiques attendus ; tandis qu'un remplissage effectué sur une période courte affecterait le niveau du lac Nasser en Égypte et donc la capacité de production du barrage d'Assouan. L'Égypte redoute également une augmentation de la salinité des eaux utilisées pour l'irrigation, essentielle à la survie de ses plaines agricoles. Les négociations de ces derniers mois ont permis des progrès sur cette question, un accord semblant désormais possible sur un remplissage en plusieurs étapes, réalisé essentiellement pendant la saison des pluies, qui prendrait en compte les conséquences subies par les réservoirs en aval.

Mais il faut également envisager la coopération entre les pays frontaliers du bassin du Nil à long terme et parvenir à mettre en place une gouvernance durable et concertée du fleuve au profit

de chacun d'entre eux. La coopération à l'échelle régionale, telle qu'elle s'exerce déjà dans le cadre de l'Initiative du Bassin du Nil, constitue une solution gagnant-gagnant de long terme qui prendrait en compte les besoins de chacun. Peut-être faudrait-il également envisager la création d'une agence de bassin, solution particulièrement favorable au dialogue à l'échelle transfrontalière. Face aux enjeux substantiels liés au développement du bassin du Nil, le dialogue entre États riverains représente l'outil le plus efficace au service de la paix et du développement durable.

Les progrès récemment enregistrés après neuf années de tractations entre l'Égypte, l'Éthiopie et le Soudan prouvent les vertus de la concertation entre les pays frontaliers du bassin ainsi que du concept d'hydrodiplomatie que nous devons au Président Fadi Comair. Visant « la construction d'une gestion intégrée des ressources en eau, nationale et transnationale, selon un modèle coopératif », il constitue une notion stratégique pour parvenir à une meilleure gouvernance, efficace et apaisée, des eaux du bassin du Nil.

Nous avons l'immense responsabilité de préserver, pour les générations futures, cette ressource essentielle qu'est l'eau, sans laquelle notre monde ne peut exister. La prise de conscience

grandissante de ce devoir nous incite à mettre désormais toute notre énergie au service de la paix hydrique.

J'ai l'espoir que ce colloque s'inscrive dans un cycle de négociations fructueuses et serve la cause d'une gestion durable de ce fleuve millénaire qu'est le Nil.

Je vous remercie.